

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 février 2024**  
~~~~~

**SÉCURISATION ET INTERCONNEXION DE SECOURS EN EAU POTABLE
DES COMMUNES DE SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE ET DE POPIAN
RACCORDEMENT SUR LA COMMUNE DE LE POUGET.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 février 2024 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Philippe SALASC, premier Vice-président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 15 février 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-François SOTO à M. Olivier SERVEL, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE, M. Marcel CHRISTOL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine BONNET à Mme Béatrice FERNANDO.

Excusés

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et prévoyant en particulier l'exercice des compétences eau et assainissement ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du Conseil d'exploitation en date du 18 janvier 2024 ;

CONSIDERANT les problèmes de ressources en eau potable sur les communes de Saint-Bauzille-de-la-Sylve et de Popian avec des niveaux d'eau historiquement très bas de la source du PRADEL,
CONSIDERANT le raccordement de secours en eau potable de ces communes à la ressource de l'Aumède de la commune de Le Pouget,
CONSIDERANT le caractère urgent de cette opération du fait de la fragilité de la ressource de la source du PRADEL située sur la commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve,
CONSIDERANT la note technique transmise au service de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui présente la description des travaux réalisés,
CONSIDERANT la demande de l'ARS de faire valider ces travaux par le conseil d'exploitation,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le raccordement en eau potable des communes de Saint-Bauzille-de-la-Sylve et de Popian à la ressource de l'Aumède,
- d'adopter en conséquence l'opération et les travaux de raccordement en eau potable en urgence de ces communes,
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3418
Publication le 27 février 2024
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 27 février 2024
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240226-16115-DE-1-1
Auteur de l'acte : Philippe SALASC, Vice-président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Vice-président de la communauté de
communes



Philippe SALASC
Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



**SECURISATION ET INTERCONNEXION DE
SECOURS EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE
SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE ET DE POPIAN
RACCORDEMENT SUR LA COMMUNE DE LE
POUGET**

NOTE TECHNIQUE

INDICE B

Cet indice B a pour but de répondre aux questions suite aux échanges entre les services de l'ARS et de la direction de l'eau de la CCVH et de préciser certains points techniques.

Les réponses apportées par la CCVH seront développées dans **le point 3 « bilan ressource sur les communes concernées et dans le point 4 « présentation et contexte de l'opération de raccordement »**

Ces additifs à l'indice A seront annotés en rouge.

Après examen des éléments transmis, complétés par un échange téléphonique avec vos services, je prends acte que :

- Le réseau du Pouget est protégé des retours d'eau (canalisation d'adduction par surverse dans la cuve du réservoir, et clapet au niveau du stabilisateur)
- Si besoin, la rechloration sera réalisée par injection de chlore dans la canalisation d'adduction d'eau au réservoir et asservie au compteur d'arrivée d'eau
- Les 2 réseaux d'adduction (celui de la source Pradel et l'interconnexion avec Le Pouget) sont séparés
- Le réservoir de St Bauzille sera totalement alimenté par le Puits de l'Aumède, à l'exception d'un renouvellement quotidien de l'eau dans l'adducteur de la source
- La canalisation aérienne est enfouie au niveau des points à risques (passage de véhicules) et les organes hydrauliques positionnés dans des regards.

Vous voudrez bien corriger la note transmise sur ces points.

De plus, vous voudrez bien préciser :

- Les besoins **actuels** des 3 communes (le bilan besoins / ressources a été calculé sur le jour de pointe selon les données du schéma directeur)
- Le tracé détaillé de la canalisation aérienne en identifiant les points à risque et les protections mises en place

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale de l'HÉRAULT
28 Parc-Club du Millénaire - 1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2

occitanie.ars.sante.fr  

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE DE L'OPERATION
2. FONCTIONNEMENT ACTUEL DE CHAQUE UNITE DE DISTRIBUTION
3. BILAN BESOIN RESSOURCE SUR LES COMMUNES CONCERNEES
4. PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'OPERATION DE RACCORDEMENT
5. PROGRAMMATION ET PHASAGE DE L'OPERATION

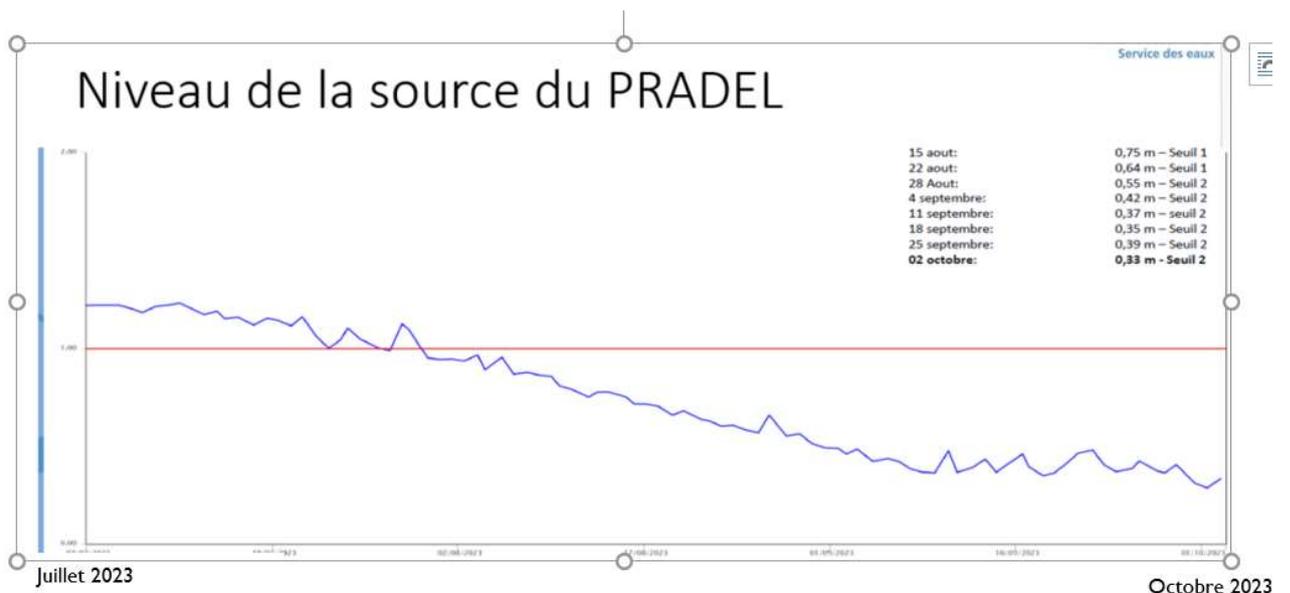
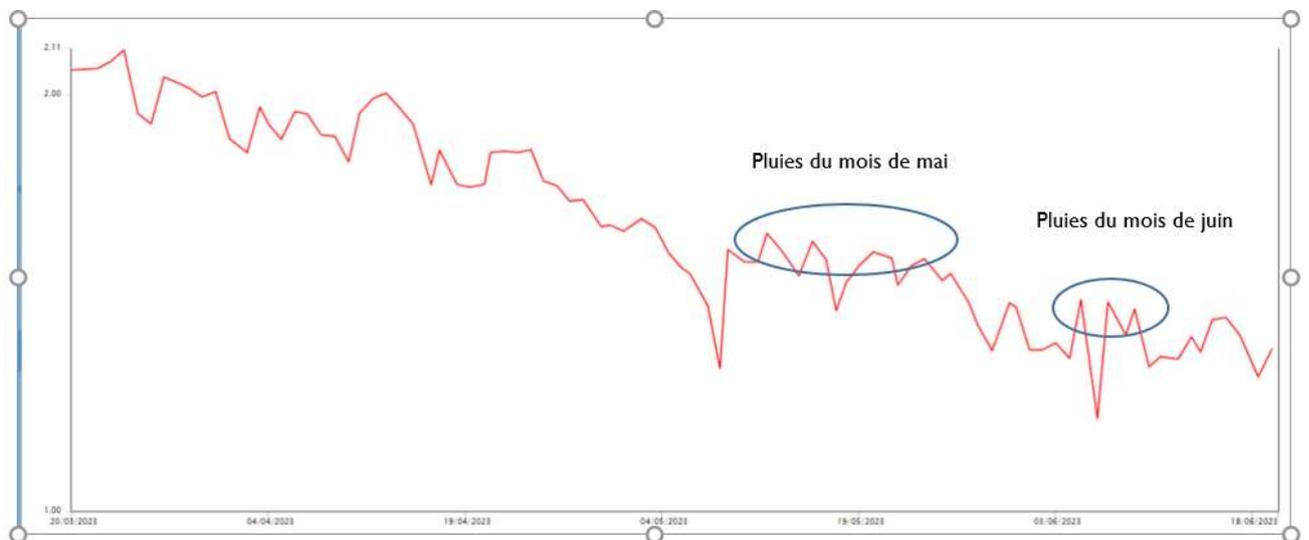
1. CONTEXTE DE L'OPERATION

Les communes de Saint Bauzille de la Sylve et de Popian sont alimentées par la source du Pradel située sur la commune de Saint Bauzille de la Sylve.

Saint Bauzille de la Sylve avec son réservoir alimente la commune de Popian

Depuis la fin du première trimestre 2023 (niveau d'eau supérieur à 2 mètres), les services de la direction de l'eau de la CCVH constatent une dégradation et une diminution du niveau d'eau de la ressource de la source du Pradel sur la commune de Saint Bauzille de la Sylve.

Cette situation s'est aggravée malgré les pluies de mois de mai et juin 2023 (niveau d'eau 1,20 mètres en juin et a environ 0,33mètres en octobre 2023) et la diminution de la consommation en eau potable des abonnés.



Niveau du la source du Pradel

1/10/2022	3,10 m
12/06/2023	1,36 m
3/07/2023	1,22 m
31/07/2023	0,95 m
08/08/2023	0,88 m
28/08/2023	0,55 m
04/09/2023	0,42 m
25/09/2023	0,39 m
02/10/2023	0,33 m

Ces niveaux d'eau constatés sont des niveaux historiquement les plus bas depuis la création de la régie des Eaux de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault y compris lors des périodes d'essais de pompages lors de périodes estivales

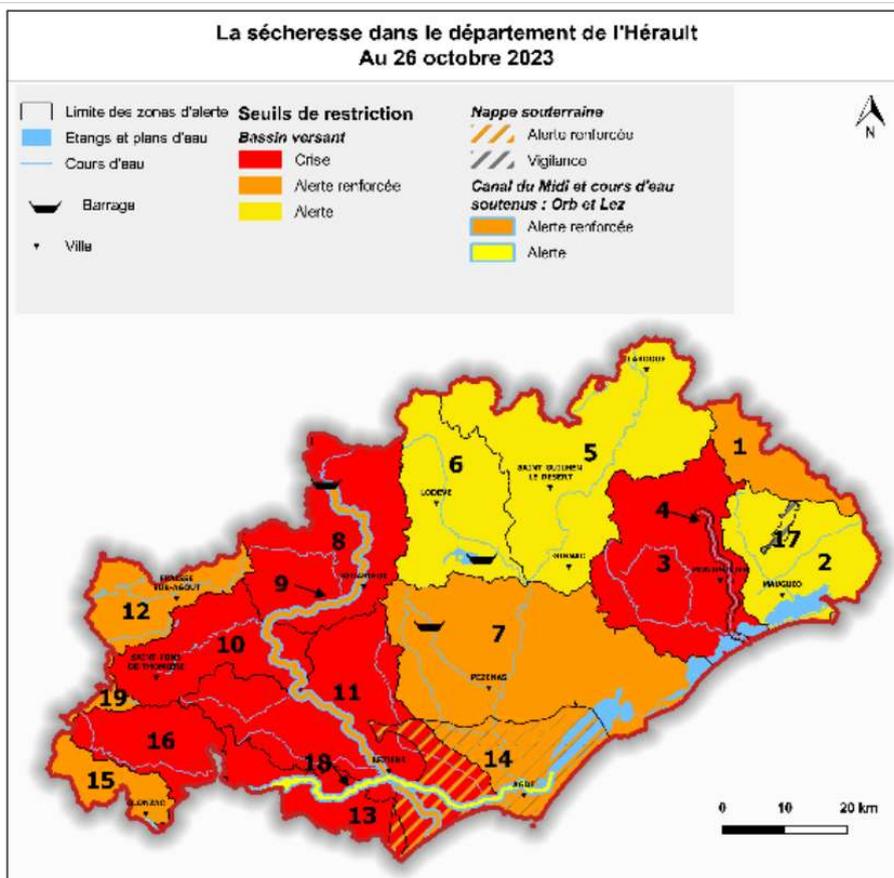
Afin de limiter les prélèvements d'eau potable sur les ressources, plusieurs arrêtés préfectoraux ont été établis pendant cette période avec des seuils de restriction de crise, d'alertes renforcées et récemment en d'alerte (bassin versant de l'Hérault amont de la confluence avec la Vis).

Ces arrêtés régissent la mise en œuvre des mesures de restrictions des prélèvement et usages de l'eau applicables en fonction du niveau de gravité.

De plus et en complément, la CCVH a communiqué auprès de ses abonnés depuis le début de l'été et jusqu'à ce jour afin de limiter les consommations et d'adopter des éco-gestes.

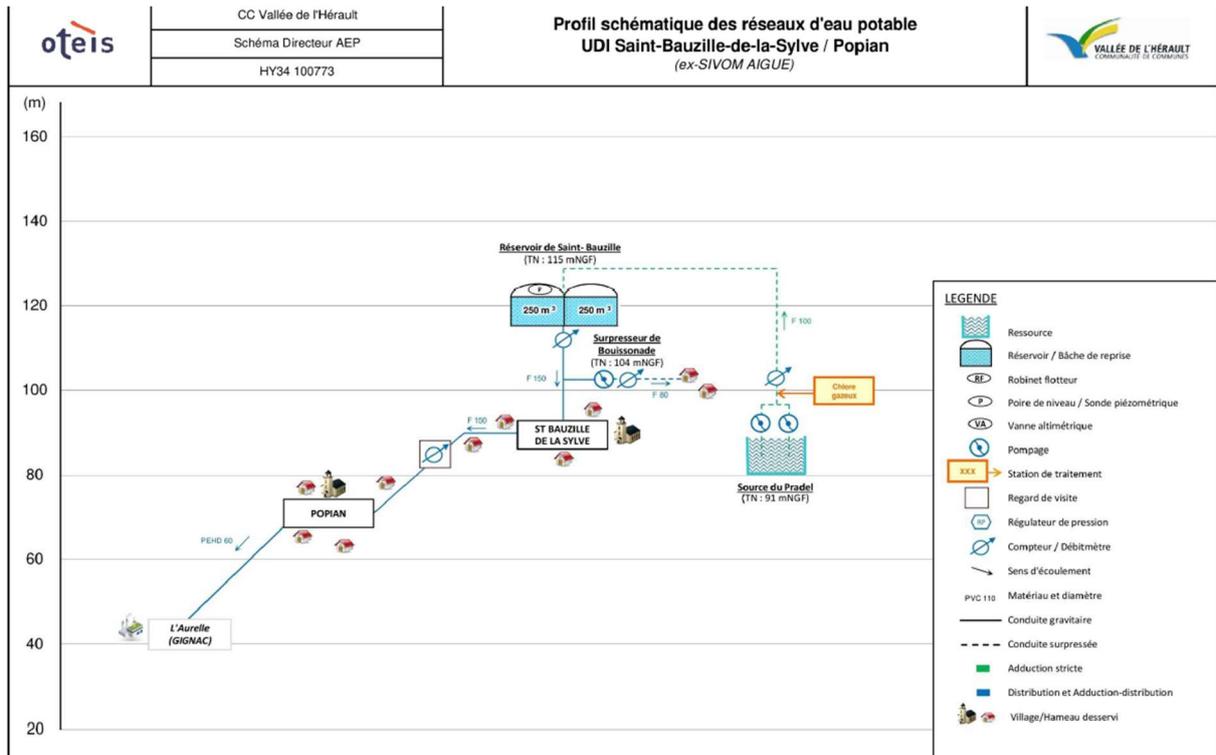
Source préfecture de l'Hérault

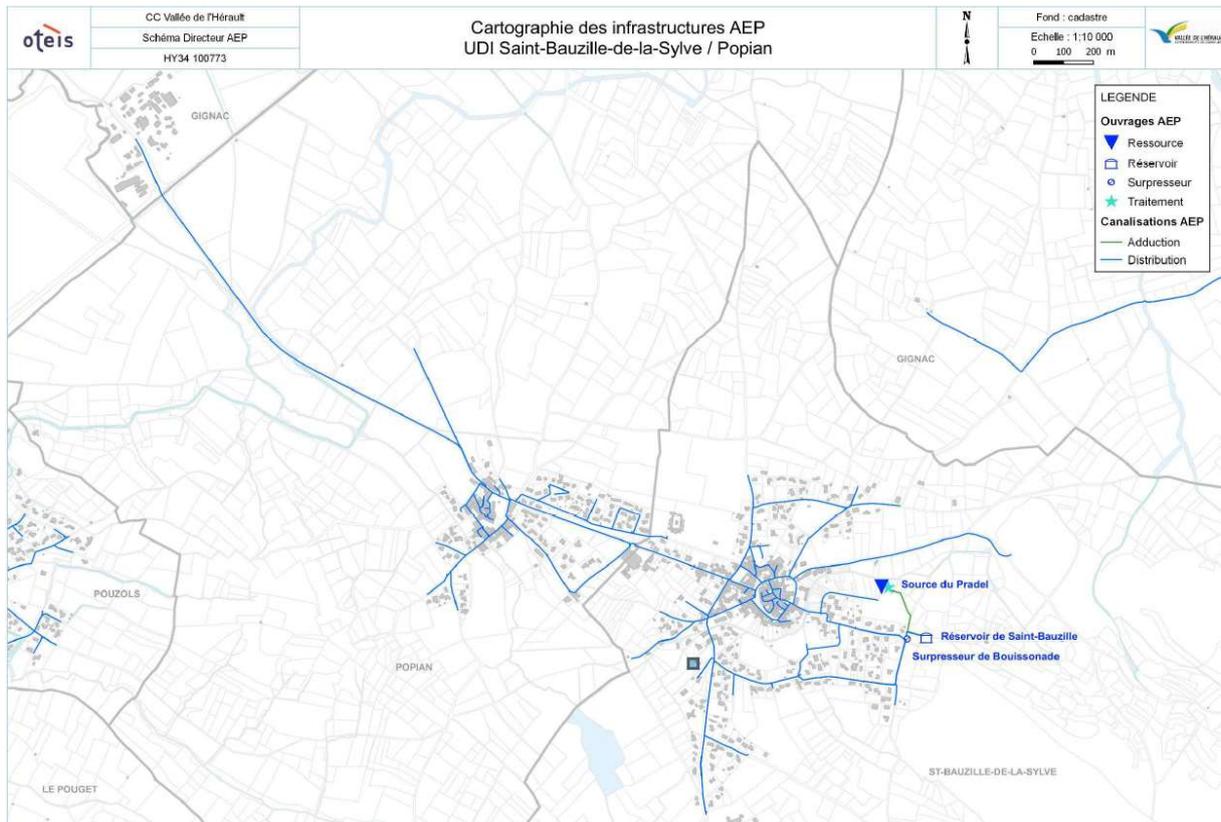
Nouvel arrêté préfectoral pris le 31 octobre sur la base de cette cartographie



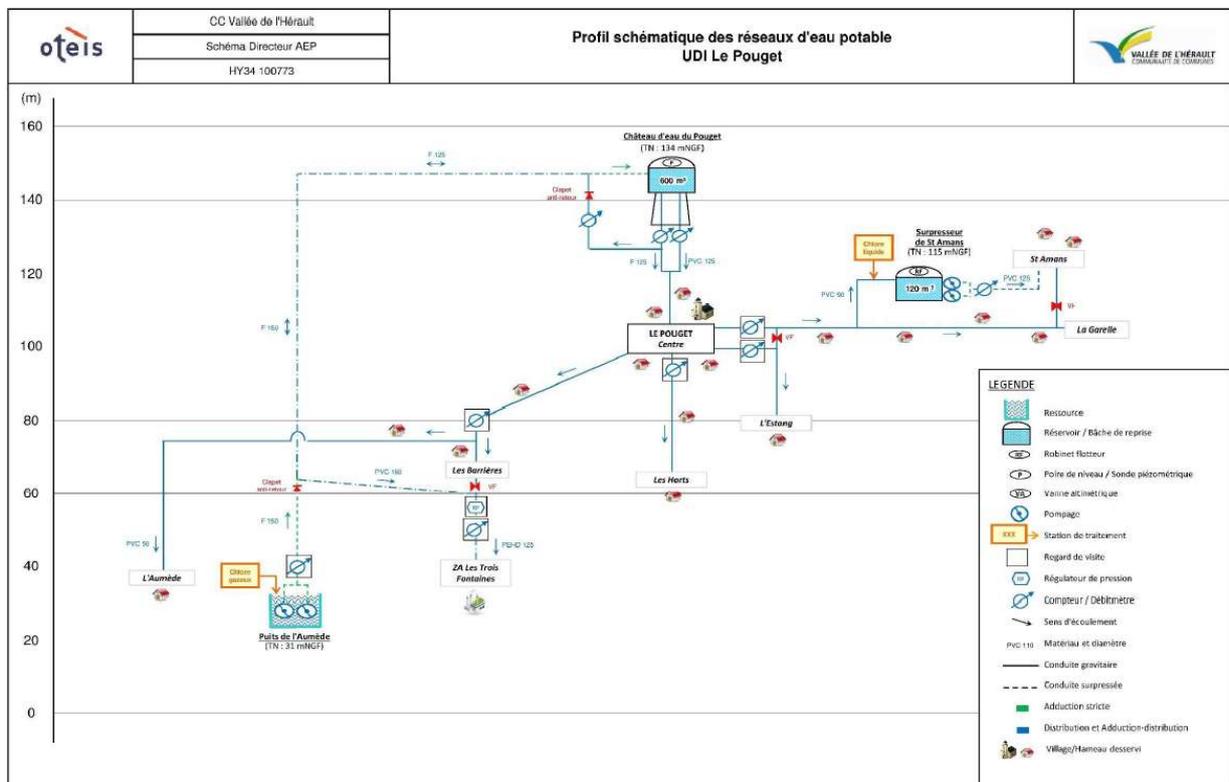
2. FONCTIONNEMENT ACTUEL DE CHAQUE UNITE DE DISTRIBUTION

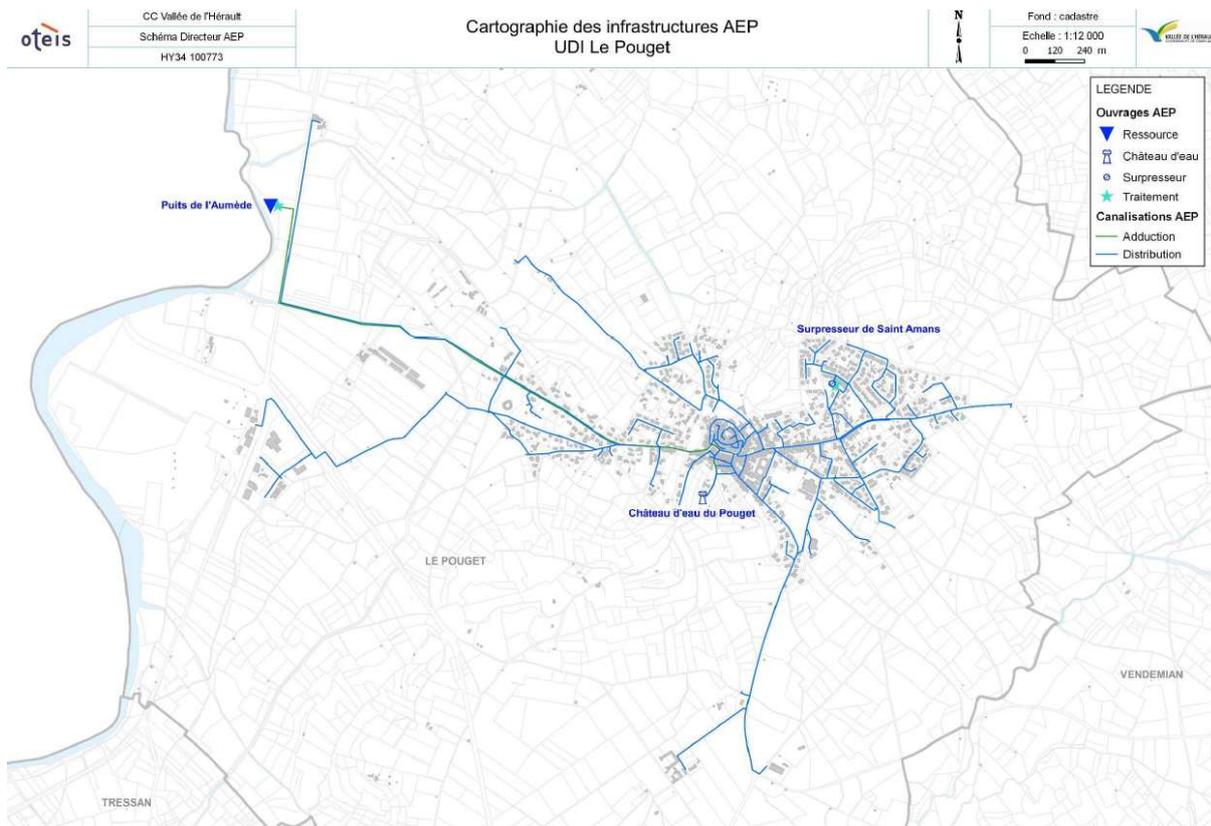
Sur l'UDI Saint-Bauzille/Popian, l'eau est pompée à un débit de 20 à 25m³/h dans le captage du Pradel. L'eau est traitée au chlore gazeux sur la canalisation d'adduction avant stockage dans le réservoir puis distribuée essentiellement de manière gravitaire.





Sur l'UDI le Pouget, l'eau est pompée à un débit de 64m³/h dans le puits de l'Aumède et envoyée dans le château d'eau. L'eau est traitée au chlore gazeux dans ce dernier ouvrage avant distribution essentiellement de manière gravitaire.





3. BILAN BESOIN RESSOURCE SUR LES COMMUNES CONCERNEES

Selon les schémas directeurs d'eau potable, le bilan besoin ressource des communes concernées est le suivant :

	Besoin en eau 2019		Besoin en eau 2030		Besoin en eau 2050	
	Jour moyen annuel m3/j	Jour de pointe m3/j	Jour moyen annuel m3/j	Jour de pointe m3/j	Jour moyen annuel m3/j	Jour de pointe m3/j
Le pouget	534	705	529	727	638	891
Saint bauzille/Popian	265	435	298	494	361	620

La ressource de l'Aumède est exploitée à hauteur de 64m3/h soit une production journalière de 1280m3 à 1536m3.

Les consommations journalières de pointe en 2023 sont respectivement de 700 et 400 m3 sur le Pouget et Saint-Bauzille/Popian.

Dans ce contexte, l'interconnexion de secours serait capable d'assurer l'alimentation en eau des 2 unités de distribution en jour de pointe au-delà de l'horizon 2030.

4. PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'OPERATION DE RACCORDEMENT

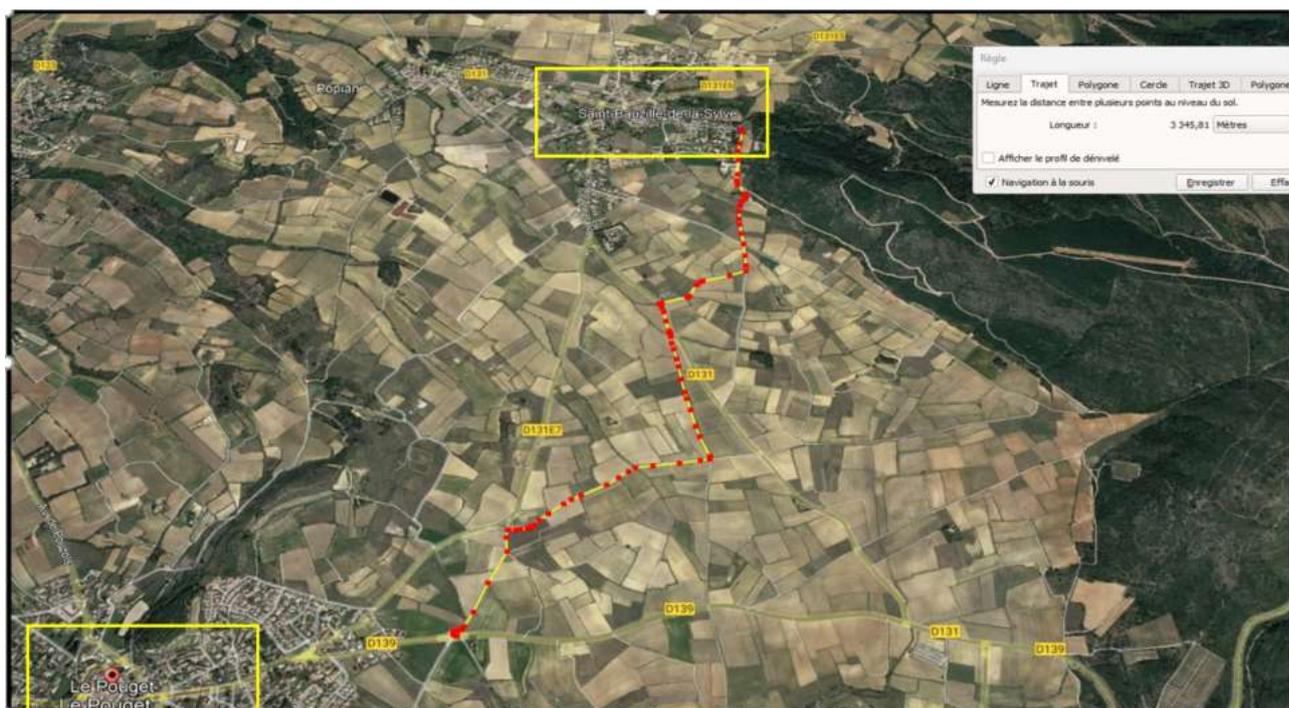
Suivant les éléments précédemment cités et conscient de la fragilité de la ressource en eau de la source du Pradel, la Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault a décidé de raccorder en eau potable les communes de Saint Bauzille de la Sylve et de Popian en secours sur la commune du Pouget (alimentée par les forages de l'AUMEDE).

Pour ce faire une canalisation en eau potable de secours de DN 110 PEHD va être mise en place (en banquettes sur les fossés) entre la commune de le Pouget et le réservoir de Saint Bauzille de la Sylve sur un linéaire d'environ 3 500 mètres.

Les deux réseaux seront complètement indépendants et aucune communication de ressource ne sera possible (canalisations indépendantes les unes des autres, points de raccordements différents dans le réservoir).

De plus, le réservoir de Saint Bauzille sera alimenté à 100% par le puits de l'Aumède à l'exception d'un renouvellement d'eau dans la conduite du forage de Saint Bauzille et le réservoir.

Ce secours en eau potable a été dimensionné pour un débit maximum de 17m³/h (besoin des communes) en cas de défaillance complète de la ressource en eau du PRADEL.



Le point de raccordement côté commune de Le Pouget sera situé sur la conduite de distribution de la route de Montpellier



Le raccordement sera réalisé sur une conduite de DN 125 en PVC Pression avec la création d'un ouvrage en Génie civil de 1,2 sur 1,2 mètres.

Cet ouvrage réceptionnera des vannes, un compteur et un organe hydraulique de type stabilisateur de pression amont avec une pression consigne de 4,5 bars (limitation du débit en direction de Saint Bauzille de la Sylve et protection du réseau aep de la commune de Le Pouget).

La pose de ce stabilisateur va permettre de protéger le réseau du Pouget en cas de dysfonctionnement (fuite, retours d'eau dans le réseaux) de cette conduite d'adduction.

En effet, la pression côté commune de Le Pouget étant plus importante (en amont de cet organe), celui-ci va compenser la pression sur la conduite interconnexion et éviter des retours d'eaux.

Il sera également équipé d'une télégestion qui permettra au mieux de connaître les débits de transits mais également pour sécuriser les données pour les fuites ou les pertes d'eau sur le tracé de cette interconnexion.

Afin de connaître le taux de chlore au départ du raccordement, nous avons également équipé ce regard d'une prise en charge sur la canalisation de distribution qui nous permettra de réaliser des prélèvements, des contrôles et de modifier les paramètres de chloration de l'eau distribuée.

Un suivi de chlore libre et turbidité en continu est également présent sur le départ distribution de la commune de Le Pouget.

De plus tout le long du tracé, des vidanges en points bas, des ventouses en points hauts et des vidanges seront mis en place pour protéger ce réseau.

Les ventouses seront aménagés sous regards avec un tampon fonte et les vannes de sectionnement et de vidange seront sous fossés avec des carrés de manœuvre protégés par un aménagement béton.

Au niveau des traversées de routes ou de chemin, la conduite a été enterrée avec un remblaiement suffisant qui permet la circulation d'engins viticoles.

En cas de faible couverture au-dessus de notre canalisation, un remblaiement en grave ciment a été réalisé.

Arrivée au réservoir de la Commune de Saint Bauzille de la Sylve, il sera effectué sur cette canalisation d'interconnexion des tests de pression et de potabilité par un organisme COFRAC et un laboratoire agréé. Ces essais seront conformes au fascicule 71

En suivant, cette conduite d'interconnexion sera raccordée dans les cuves du réservoir.

Sur chaque ouvrage, il a été mis en place une vanne électrique, un compteur, une prise en charge et un injecteur de chlore asservi au débit.

Cette installation sera complètement indépendante au niveau exploitation et fonctionnement.

De plus, une analyse semaine sera réalisée en départ distribution de St Bauzille (chlore libre, total et turbidité).

Un analyseur de chlore en continu sera également mis en place.



5. PROGRAMMATION ET PHASAGE DE L'OPERATION

La programmation de l'opération est établie sur la base d'un démarrage anticipé des travaux afin de devancer un désordre sur la source du Pradel et de limiter au maximum les contraintes de distribution en eau sur les communes de Saint Bauzille de la Sylve et de Popian.

Cette stratégie va permettre d'éviter la mise place des restrictions d'eau et de limiter la création d'une organisation de distribution d'eau en bouteille

A ce jour, nous sommes au stade travaux et nous prévoyons une mise en service en décembre 2023

DESIGNATION	8 semaines de Travaux							
	SEMAINES							
	1	2	3	4	5	6	7	8
PERIODE DE PREPARATION	★							
TRAVAUX								
PERIODE DE RECEPTION								→
MISE EN SERVICE								★